

Délibération n°26 -2019.

Nombre de membres du Conseil d Administration en exercice: 17
Nombre de membres du Conseil d Administration présents: 11
Nombre de votants: 14
Date de la convocation: 17 octobre 2019

Président: M. Charles DAYOT

Présents:

M. Charles DAYOT, Mme Chantal DAVIDSON, Mme Catherine DUPOUY, Mme Véronique GLEYZE, M. Pierre MALLET, M. Eric MEZRICH, Mme Delphine SALEMBIER, M. Renaud LAGRAVE, Mme Rachel DURQUETY, Mme Françoise DUBERGEY, M. Serge TAUZIET.

Absents excusés:

Mme Éliane DARTEYRON, M. Jean-Marie ESQUIE, M. Pierre-Emmanuel KAHN, Mme Véronique BELIOT-FOY

Absents:

M. Eric BASLE et M. Nicolas TACHON

Pouvoirs:

Mme Eliane DARTEYRON, absente, donne pouvoir à Mme Chantal DAVIDSON; M. Jean-Marie ESQUIE, absent, donne pouvoir à Mme Véronique GLEYZE; M. Pierre-Emmanuel KAHN, absent, donne pouvoir à M. Serge TAUZIET.

Secrétaire de séance:

Mme Delphine SALEMBIER

Nature de l'acte: 8.9 CULTURE

Objet: Budget principal du Théâtre de Gascogne – Décision modificative n°2 de l'exercice 2019.

Rapporteur: Charles DAYOT

Note de synthèse et projet de délibération:

Le Budget primitif 2019 du Théâtre de Gascogne a été voté le 14 janvier 2019. A ce jour, il convient d'ajuster les crédits prévus.

Le présent projet de décision modificative n°2 pour l'exercice 2019 a essentiellement pour objet d'apporter une rectification aux montants des subventions versées par l'État (DRAC), la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Landes au Théâtre de Gascogne pour l'année 2019 ainsi qu'une recette complémentaire sur l'assurance d'un véhicule sinistré.

En 2019, le Théâtre de Gascogne va percevoir les subventions suivantes

- 112 100 € de la DRAC
- 20000 € de la Région Nouvelle Aquitaine
- 30000 € du Département des Landes
- 2490,46 € de l'assurance GROUPAMA suite à un sinistre sur véhicule de service
- 12364,43 € de l'Agglomération de Mont de Marsan qui reverse une prime d'assurances pour un sinistre sur des tapis de danse

Lors de la préparation du budget primitif 2019 du Théâtre de Gascogne en octobre 2018, ces sommes n'étaient pas connues et donc pas inscrites dans le budget primitif 2019 sauf pour le Département des Landes où 26000€ avaient été inscrits.

Les subventions de la DRAC, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Landes sont versés en 2019 mais une partie de ces sommes sera reportée sur 2020.

La DM N°2 du budget primitif ne conserve que les sommes attendues en 2019 comme le montre le tableau récapitulatif ci-après:

Organisme	Subvention 2019 attendue	Inscrit au budget primitif 2019	Pour 2019	Report 2020
DRAC	112 100 €	0 €	44 850 €	67 250 €
REGION NA	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €
DEPARTEMENT 40	30 000 €	26 000 €	4 000 €	0 €
GROUPAMA	2490,46 €	0 €	2490,46 €	0 €
AGGLOMERATION DE MONT DE MARSAN	12 364,43 €	18 815 €	12 364,43 €	0 €

A ces subventions, il faut ajouter un virement de 8000 € de la section de fonctionnement vers la fonction investissement car le Théâtre de Gascogne doit rééquiper le Pégly en matériel de sonorisation (l'ancien matériel a été repris par la Ville de Mont de Marsan pour équiper la salle François Mitterrand).

La décision modificative prévoit donc un versement complémentaire de:

63 704,89 € en recettes et 63 704,89 € en dépenses pour 2019 selon le tableau joint et un virement de 8000 € du compte de fonctionnement 6135 (011) vers le compte d'investissement 2158 (21).

Chapitre	article	libellé	BP 2019	DM N°2	TOTAL
74	7472	Subvention DRAC	0 €	44 850 €	44 850 €
74	7472	Subvention REGION NOUVELLE AQUITAINE	0 €	0 €	0 €
74	7473	Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL 40	26 000 €	4 000 €	30 000 €
77	7788	Produits exceptionnels	0 €	2075,38 €	2490,46 €
77	7788	Produits exceptionnels	18 815 €	12 364,43 €	31 179,43 €
Total de recettes de fonctionnement			44 815 €	63 289,81 €	108 519,89 €

11	6042	Achat de prestations de service	258 500 €	36 250 €	294 750 €
11	61551	Entretien matériel roulant	0 €	2075,38 €	2075,38 €
65	6574	Subvention au THEATRE DE PARENTIS	12 600 €	12 600 €	25 200 €
023	023	Virement à la section d'investissement	18 815	12 364,43 €	39 179,43 €
Total de dépenses de fonctionnement			271 100 €	63 289,81 €	361 204,81 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	18 815 €	20 364,43 €	39 179,43 €
Total de recettes d' Investissement			18 815 €	20 364,43 €	39 179,43 €
21	2158	Matériel scénique	18 815 €	20 364,43 €	39 179,43 €
Total de dépenses d' Investissement			18 815 €	20 364,43 €	39 179,43 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

Vu la délibération n°09-2019 du 14 janvier 2019 du Conseil d'Administration du Théâtre de Gascogne adoptant le budget primitif 2019,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la régie du théâtre de Gascogne,

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont faits jour en recettes,

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits de subvention pour le chapitre 7472, 7473, et 7788 de la section de fonctionnement,

Considérant le projet de décision modificative n°2 pour l'exercice 2019 du budget de la régie du Théâtre de Gascogne

Décide d'adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2019 intégrant la somme de 63 704,89 € versés par l'État, La Région Nouvelle Aquitaine, le Département des Landes, Groupama et le reversement d'une assurance par l'Agglomération en recettes et en dépenses et le virement de 8000 € de la fonction de fonctionnement vers la fonction investissement selon le tableau récapitulatif ci dessous:

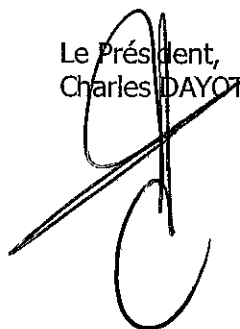
Chapitre	article	libellé	BP 2019	DM N°2	TOTAL
74	7472	Subvention DRAC	0 €	44 850 €	44 850 €
74	7472	Subvention REGION NOUVELLE AQUITAINE	0 €	0 €	0 €
74	7473	Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL 40	26 000 €	4 000 €	30 000 €

77	7788	Produits exceptionnels	0 €	2075,38 €	2490,46 €
77	7788	Produits exceptionnels	18 815 €	12 364,43 €	31 179,43 €
Total de recettes de fonctionnement			44 815 €	63 289,81 €	108 519,89 €
11	6042	Achat de prestations de service	258 500 €	36 250 €	294 750 €
11	61551	Entretien matériel roulant	0 €	2075,38 €	2075,38 €
65	6574	Subvention au THEATRE DE PARENTIS	12 600 €	12 600 €	25 200 €
023	023	Virement à la section d'investissement	18 815	12 364,43 €	39 179,43 €
Total de dépenses de fonctionnement			271 100 €	63 289,81 €	361 204,81 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	18 815 €	20 364,43 €	39 179,43 €
Total de recettes d' Investissement			18 815 €	20 364,43 €	39 179,43 €
21	2158	Matériel scénique	18 815 €	20 364,43 €	39 179,43 €
Total de dépenses d' Investissement			18 815 €	20 364,43 €	39 179,43 €

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A Saint Pierre du Mont, le 18 novembre 2019

Le Président,
Charles DAYOT



Transmission en Préfecture le: 26/11/19
Affichage le: 26/11/19.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant sa publication

